

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION

TERRITORIALE

COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

COUNCIL OF MOKOLO

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 102/AONO/C-MOKOLO/CIPM/TBEC/2023 DU 25 MARS 2024
EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE RESPECTIVEMENT A :
CSI DE GADALA (Lot 1) ET CSI DE MANDAKA CHECHEM (lot 02) DANS
LA COMMUNE DE MOKOLO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA
REGION DE L'EXTRÊME-NORD

AUTORITE CONTRACTANTE : MONSIEUR LE MAIRE DE LA
COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS AUPRES DE LA COMMUNE DE MOKOLO

IMPUTATION :

FINANCEMENT : B.I.P MINSANTE/ EXERCICE 2024

1. Objet :

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget d'Investissement public au titre de l'Exercice 2024 , le Maire de la Commune de MOKOLO, Maîtres d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE RESPECTIVEMENT A : CSI DE GADALA (Lot 1) ET CSI DE MANDAKA CHECHEM (lot 02) DANS LA COMMUNE DE MOKOLO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA REGION DE L'EXTRÉME-NORD.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires ;
- Fondations ;
- Elévation ;
- Charpente-Couverture-Plafonnage ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Plomberie et sanitaire
- VRD ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

NB : -Les entreprises intéressées peuvent soumissionner pour un (01) ou les deux (02) lots à la fois. Toutes fois un dossier distinct doit être présenté pour chacun des lots sollicités sous peine de rejet.

-Une entreprise justifiant des capacités techniques et financières satisfaisantes ne peut être attributaire que d'un seul lot

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSANTE (B.I.P MINSANTE), Exercice 2024, pour un coût estimatif total de 62 000 000 de FCFA par lot.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du chef service technique de la Commune de MOKOLO.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de MOKOLO, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de 110 000 Fcfa (Cent dix mille Franc CFA), à la Recette Municipale de MOKOLO au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

7. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de MOKOLO, le **22 AVR 2024** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° **02/AONO/C-MOKOLO/CIPM/TBEC/2024** DU
25 MARS 2024, EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU
CENTRE DE SANTE INTEGRE RESPECTIVEMENT A : CSI DE GADALA (Lot 1) ET CSI DE MANDAKA
CHECHEM (lot 02) DANS LA COMMUNE DE MOKOLO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA REGION
DE L'EXTRÊME-NORD

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives et une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant :**Un million deux cent quarante mille (1 240.000) de francs CFA par lot.**

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le **22 AVR 2024** à 11 heures précises dans la salle de délibération de la Commune de MOKOLO, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

11. Remise des offres

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Cinq (05) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^{ème} étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^{ème} étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet à compléter dans 48h;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de la caution de soumission

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, un projet de construction d'un centre de santé intégré d'un montant minimum 70 millions ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à dix neuf (19) critères essentiels sur vingt six (26).

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 26 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation générale sur 4 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 4 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 9 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 5 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 4 critère.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de MOKOLO, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de MOKOLO.

Copies :

- PREFET/MT ;
- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK:
 - Affichage
 - Archivage

Mokolo Le :

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)



UR VOHOD DEGUIN